L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 22 NOVEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

Un grand hôtel à la Nouvelle-Orléans.

Il est impossible de contester le mouvement qui se prédisit en faveur du relèvement de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans en particulier ; il est flagrant, il est ardent, il est multiforme ; il se manifeste de cent façons diverses. On veut, absolument, sortir de l'ornière ; on veut se lancer sur la voie du progrès. C'était un effort que l'on faisait en ce sens quand on établissait des Sociétés d'immigration ; c'est le même but que l'on poursuivait quand on accomplissait, il y a quelques mois, une petite révolution municipale, afin de déblayer le terrain et d'écarter les obstacles qui encombraient la route ; c'était un pas de plus dans la même direction, quand on fondait une société sanitaire auxiliaire, pour exécuter, à défaut de l'administration, frappée d'incapacité, par sa faute ou non, de très utiles travaux publics et placer la ville dans des conditions convenables de salubrité ; c'est à la même fin que l'on tend quand on demande, à grands cris, à nos édiles, de doter la ville d'un pavage convenable ; c'est, enfin, l'objet que l'on poursuit quand on réclame la construction d'un grand hôtel, pour recevoir hospitalièrement et loger confortablement, luxueusement même, les familles opulentes de New York, de la Nouvelle-Angleterre, de l'Ouest. C'est le nouveau projet que l'on vient de mettre en avant et qu'avec un peu de bonne volonté, il est facile de réaliser.

Plus on y réfléchit, plus on étudie ce fait, se passe autour de nous—non pas seulement dans l'Ouest et le Nord, mais dans les Etats de l'extrême Sud et du Sud-Ouest, tels que la Floride, la Californie—plus on se demande pourquoi nous n'en faisons pas autant qu'eux. Nous ne connaissons pas plus que les Floridiens le remuent ils à la pelle ? ne sont ils pas aussi pauvres que nous ? Quant aux Californiens, leurs beaux jours ne sont ils point passés ? Ils en sont réduits, à peu près, aux mêmes conditions que nous, seulement, ils ont l'esprit d'entreprise plus développé, ils tirent d'un sol qui ne vaut certainement pas le nôtre un meilleur parti que nous ici ; ils ont établi chez eux des industries agricoles et manufacturières que nous n'avons pas voulu fonder. Au fond, leur situation est identique à la nôtre. Pourquoi donc à ces deux extrémités nous donnons nous élever il des hôtels splendides, immenses, qui brillent chez nous par leur absence ?

"Deux et trois millions de dollars jetés dans un hôtel—tirait on—c'est une folie. Pour dépenser une pareille somme, il faut, au moins, avoir sous la main, et nous ne la possédons pas, nous ne pouvons nous pas nous procurer l'argent nécessaire pour exécuter, dans notre cité, les travaux les plus indispensables de l'édilité publique."

Le moyen est, pourtant, bien simple, il n'est pas nouveau, il a plus tenté le monde d'employer en Europe comme en Amérique. Nos voisins de l'Alabama en ont fait un très habile usage, et ils n'ont qu'à s'en féliciter. Pourquoi, à Atlanta, sans capitaux, en en sait agréer la construction une somme d'une quinzaine de millions, une fois achevée. Comment s'y est on pris ? Une compagnie s'est formée, elle a mis pour base le système de la coopération ; elle a émis toute la valeur de 8,000 actions de 1,000 dollars chacune, elle en a gardé elle même le recouvrement immédiat, car l'affaire était complètement en bonne. La compagnie n'aurait pas placé la moitié de ses trente mille actions, il se serait, peut être, écoulé dix ans, avant qu'elle put prétendre à prendre définitivement du nouvel édifice. Le plan est d'une simplicité primitive et à la portée de toutes les classes, même des classes laborieuses, de celles qui vivent au jour le jour, d'un salaire hebdomadaire. Chaque action se paye un dollar par semaine, quelque cent semaines, de dix huit mois, tout le montant aura été versé, sans que personne ait senti le poids de la dépense, sans qu'aucun habitant ait été obligé de sacrifier une seule fantaisie, un seul plaisir. La ville d'Atlanta sera dotée d'une manufacture supérieure de la qualité partout presque toutes celles de la Nouvelle Angleterre et qui leur opposera une terrible concurrence.

Quoi de plus aisé que de réaliser qu'un projet reposant sur ce système ! Il est pratique, il est à la portée de toutes les bourses : les familles, les hommes d'affaires, les travailleurs, seront intéressés à son succès. Il n'a quelqu'un qui a plus d'argent que tous ces capitalistes du Nord et de l'Est réunis ? Il n'est tout le monde. Comment donc s'y est prise la France, pour prélever tous les milliards qui lui ont permis de payer les frais de ses révolutions, bonnes ou mauvaises, de ses guerres, heureuses ou malheureuses ? Le gouvernement a fait adresser à toute la nation, aux petites bourses comme aux grandes, et il a constamment trouvé dix, vingt, quarante, cinquante fois la somme dont il avait besoin. Le tentier de l'Etat, en France, s'appelle million. Ce que peut se faire aussi facilement un grand, peut s'exécuter à plus forte raison, dans de petites proportions.

L'association, la coopération, sont développées plus encore en Amérique qu'en Europe ; par où ont passé les Atlantiques, les Georgiens, les Californiens, passeront bien, aussi, les Louisianais, les Néo-Orléanais. Quel obstacle nous arrête ? Nous le cherchons, nous ne le voyons pas. Si chacun se donnait la peine de rechercher ses ressources pécuniaires, on verrait que ce n'est pas l'argent qui manque.

Quant à l'emplacement il est loin de faire défaut, seulement, il faut se garder d'aller le chercher dans un quartier excentrique, on l'édifice serait perdu, on il ne pourrait profiter qu'à une partie de la population. La plupart des misères de la Nouvelle Orléans viennent de ce qu'on a voulu l'étendre outre mesure et, surtout, la déplacer. Le commerce en souffre, parce qu'il est damné à raccourcir de trop grandes distances pour les moindres transactions de chaque jour. Les relations sociales en sont atteintes ; les visites, les soirées, deviennent de plus en plus rares, à cause des ennuyeux fatigantes auxquelles elles vous obligent. L'entretien de la ville devient extrêmement dispendieux, à cause de l'immense étendue au milieu de laquelle vivent, éloignées les unes des autres, 250,000 âmes dans un espace qui pourrait en contenir 2,000,000. Il n'est dans de parfaites conditions de salubrité.

Est il, d'ailleurs, besoin de dépenser deux à trois millions pour avoir l'édifice que l'on pourrait ? N'y a t il pas, ici, un hôtel déjà à moitié bâti et qui remplirait le but, si l'on y mettait du bon vouloir, du bon sens ?

Nous savons que nous allons prêcher dans le désert, froisser certains amours-propres, certains préjugés de quartier, mais qu'on jette un coup d'œil sur l'Hôtel St Louis, aujourd'hui l'Hôtel Royal, la bien nommé, car les architectes y ont royalement fait les choses. Examinez-le; vous verrez que ce n'est qu'une moitié, qu'un tiers d'édifice ; les fondateurs avaient, évidemment, l'idée de le développer, de lui donner les quatre façades de la rue Royale, de la rue St-Louis, de la rue de Chartres et de la rue Toulouse. Ils ont eu tort de ne remettre en temps pour achever l'œuvre. Avec $250.000, on la transformerait en une merveille. On peut critiquer le projet, le traiter d'utopie, le combattre systématiquement. Que l'on consulte les hommes véritablement compétents et impartiaux ; ils seront de notre avis. Il faudra, tôt ou tard, bon gré malgré, en revenir au plan du regretté M. Michel Musson.

La vente à prime.

La grande vente à prime continuera jusqu'à vendredi à 5 heures, à l'Etoile Rouge.

Il a été distribué plus de 5 000 lots pendant la semaine. Il en reste encore plus de 4,000 à distribuer d'ici vendredi.

Chaque acheteur reçoit une prime, pourvu que l'achat ne soit pas moins de $1.00.

Pour se chausser et gagner un lot il ne s'agit que d'acheter à l'Etoile Rouge.

Envoyez un timbre-poste de 3 cents au Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., et vous recevrez la collection de ses belles cartes pour album.

LOUISIANE.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 17 novembre :

Grâce à l'inépuisable courtoisie du professeur Becnel, nous soumes à même de donner les intéressants retours suivants. On y verra les fluctuations qui se sont produites dans le rendement de la canne, durant la semaine finissant le 11 novembre, dans les laboratoires des habitations d'Evan Hall et de Souvenir.

Les indications ci-dessous prouettent une augmentation progressive dans la quantité et les qualités diverses du sucre extrait. Si nous pouvons éviter une gelée hâtive, il y a tout lieu de croire que les résultats justifieront les meilleures espérances :

	Max.	Min.
Extraction par le moulin	74,45	66,33
Degrés Beaumé du jus sortant du moulin	8,75	8,20
Sucrose	12,59	12,12
Glucose	1,66	1,47
Coefficient de pureté	81,9	80,35
Sucre restant à extraire	10,42	9,63

Moyenne de tonnage par acre, plant et souches. 26.17 23.21
Sucre sec à la tonne. 137 liv. 126 liv.
" par acre. 3332 3171

Il n'y a eu jusqu'ici qu'un petit accident promptement réparé.

La production du sucre à l'état sec sur Evan Hall, avait atteint, à la fin de la semaine dernière, 1,500,000 livres, provenant des cannes de Evan Hall et de McManor. Le moulin de M. McCall sur McManor a dû s'arrêter, le 6 courant, à cause du bris de cylindre. L'accident a causé dans les travaux un retard d'une semaine.

Deux roues se sont brisées sur l'habitation Babin, propriété de M. Adlard Landry, vendredi de la semaine dernière. On n'en est procuré de nouvelles, qui ont été mises en place, dimanche. M. Landry a pu recommencer ses travaux, lundi. Il a obtenu un boucaut et demi de sucre par acre de souches ; il a commencé à planter ses cannes, lundi dernier.

La grand moulin de New Hope s'est brisé, la semaine dernière, mais nous ne savons pas si l'accident a causé un long retard. Il est arrivé aussi un accident à Pale Alto; nous n'avons aucun renseignement à cet égard.

—MM. Bernard Lemann et frères ont obtenu 1 85 livres de sucre à la tonne de cannes sur Peytavin, la semaine dernière. Ils comptent sur des résultats presqu'exceptionnels, à mesure que la saison s'avancera. Le rendement considérable et la hausse qui s'est déclarée sur le marché, relativement aux prix de l'an et de gelée, qui ont actuellement une solde plus élevés.

Le shérif Bateman est venu déposer sur notre pupitre un tres bel échantillon de sucre, qui nous était envoyé par M. Constant Melançon, sucrier de l'habitation Mt Houmas, à MM Elbs. Le sucre produit par notre ami Constant peut se comparer, avec avantage, à ceux de tous ses collègues de la paroisse.

On nous a beaucoup vanté les produits des nouveaux doubles effets établis, dernièrement, sur Belle Terre. Quand les machines nouvelles seront en bon train, nous nous ferons un plaisir de communiquer à nos lecteurs les résultats des améliorations apportées dans cette sucrerie par l'habile M. Leblanc.

—Le chemin de fer de la "Planting and Manufacturing Co.", d'Hermitage, marche fort bien. La petite locomotive répond à tout ce qu'on attend d'elle ; elle transporte, rapidement, les cannes de l'habitation Gem à l'usine, sans le moindre effet de tintage. Le capt. Nolan nous a invité à un petit voyage sur ce chemin de fer.

—Sur Monroe, les travaux ont été retardés de deux jours, cette semaine, par la bris d'un arbre de couche d'une porteuse ; une chaudière défectueuse a aussi donné quelques inquiétudes. Aux dernières nouvelles, toutes les sucreries des habitations Beirne marchaient bien et les rendements étaient abondants.

New Hope annonce 140 livres à la tonne.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermilion, du 17 novembre :

Nous avons un temps délicieux pour les travailleurs comme pour les outils, et l'on ne peut en désirer un meilleur pour la roulaison.

Les affaires vont tristement. Les marchands du dehors font de terribles incursions sur la demaine de ceux de la localité.

Nous avons, si longtemps, si souvent, plaidé en faveur de l'établissement d'un chemin de fer, que nous en sommes fatigués : nous avons perdu tout espoir de ce côté, bien que ce soit pour nous une nécessité de premier ordre. Comme nous ne pouvons plus compter sur la paroisse, nous nous retournons du côté de notre estimable voisin, M.J Henry Putnam, de Rose Hill, et nous lui disons: "vous avez, ou vous allez avoir, une ligne ferrée de trois mille de long, à partir du bayou. De là il ne reste que 12 milles pour atteindre l'embranchement qui conduit à la mine de sel. Avez vous fait un effort ; combien cette lacune ; établissez une voie qui, partant de cet embranchement, aboutisse à votre ratinerie. Vous n'aurez qu'à y gagner. Nous offrerez un centre sur votre propriété, qui quadruplera de valeur, immédiatement. Nos conciteyens seraient surpris; ils pousseront plus d'un soupir de regret. A qui la faute ?"

UN REMÈDE CONTRE LA CATARACTE. —La revue danoise *Ugeskrift for Loger* (Bulletin hebdomadaire de médecine), contient une note sur un nouveau remède, aussi simple qu'original, de la cataracte.

Un médecin, atteint aux deux yeux d'une cataracte mûrie, se soumit à une opération de l'œil gauche. L'opération réussit pas et, peu après, la cécité fut complète.

Un de ses amis engagea alors le patient à essayer, en désespoir de cause, l'effet d'une plante, *cineraria maritima*, dont le suc avait joui au Vénézuéla, de la réputation de combattre l'opacité du cristallin.

Le médecin se fit injecter trois fois par jour deux gouttes de cette sève dans chaque œil. Au bout de quatre jours de ce traitement, il put déjà, de l'œil droit, distinguer une faible lumière. En continuant le traitement, il parvint, peu à peu, à distinguer, de ce même œil, les contours des objets, à reconnaître, à la faveur d'un éclairage approprié, les visages et à compter les mains de personnes qui l'entouraient, à lire l'heure sur une montre à cadran blanc. La vue s'améliora aussi à l'œil gauche, qui avait subi l'opération. Après deux mois de traitement, il pouvait de cet œil distinguer sa main et ses doigts eu les tenant devant lui.

Bref, il est aujourd'hui permis d'espérer qu'avec le temps il bénéficiera d'une guérison complète.

Le cas vaut vraiment la peine d'être signalé.

LES CATHOLIQUES BELGES ET LE PAPE. —Nous trouvons la dépêche suivante ci-dessous dans nos dernier journaux de Paris :

Bruxelles, 4 novembre.

Lors de l'inauguration, à Louvain, de la maison de métiers et négococes, les catholiques ont envoyé au Saint-Père une adresse à laquelle il a répondu par un bref dont voici le passage principal :

" Votre piété envers nous devient plus vive et plus ardente à mesure que s'aggravent les violations de nos droits; ce sont ces sentiments qui vous ont dicté une profession plus solennelle de votre fidélité envers nous et vous ont fait réclamer avec instance pour le siège apostolique les libertés qu'exigent sa dignité et sa nature."

FRANCE.

NOUVELLES DIVERSES.

L'administration des finances a publié le rendement des impôts et revenus indirects pendant le mois d'octobre 1888.

Les résultats accusent une plus-value de 3,921,200 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 9,120,700 fr. sur les produits du mois d'octobre 1887.

Par rapport aux prévisions budgétaires, il y a plus value sur : l'enregistrement, 882,000 francs ; l'impôt de 3 0[0 sur les valeurs mobilières, 218,500 fr. ; les douanes, 3,907,300 francs ; les sels, 194,000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 807,000 francs ; les postes, 1,292,300 francs ; les télégraphes, 147,100 fr.

Les moins-values portent sur : le timbre, 77,500 fr. ; les contributions indirectes, 351,500 fr ; les sucres, 4,-159,000 fr.

Par rapport au mois d'octobre 1887, il y a plus-value sur : le timbre, 177,-500 fr. ; l'impôt de 3 0,0 sur les valeurs mobilières, 477,500 fr. ; les douanes, 5,192,000 fr. ; les sels, 16,-000 fr. ; les sucres, 4,855,000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 65,000 fr. ; les postes, 87,000 fr. ; les télégraphes, 226,200 francs.

Il y a moins-value sur : l'enregistrement, 1,347,500 fr. ; les contributions indirectes 688,000 fr.

Le produit des impôts et revenus indirects pendant les dix mois écoulés de 1888 est supérieur de 31,617,899 fr. aux évaluations budgétaires et supérieur de 68,416,220 fr. aux recouvrements effectués pendant la période correspondante de 1887.

L'administration de l'Assistance publique a l'intention de substituer la vaccination par la génisse à la vaccination de bras à bras dans les maisons de secours de ses bureaux de bienfaisance.

Les délégués des vingt bureaux de bienfaisance consultés récemment put, à une très grande majorité, donné leur adhésion à ce projet.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a chargé une commission d'étudier le fonctionnement et de constater les résultat des appareils frigorifiques dans les diverses villes où ils sont déjà employés notamment au Havre, à Geneve et à Bruxelles. On sait que c'est la commission chargée de l'étude du ravitaillement de la population civile des places fortes qui a émis le vœu que l'on installât des chambres frigorifiques pour la conservation d'une partie de l'approvisionnement de viande qui serait nécessaire aux populations, en cas de siège.

Pour se rendre compte exactement des services que de telles chambres peuvent rendre, M de Freycinet vent en faire installer une à titre d'essai dans les bâtiments militaires de Billancourt. Il a même, pour couvrir les frais de cet essai, demandé un crédit de 60,000 fr. à la Chambre.

On prépare au ministère de la guerre un travail relatif à l'unification de solde des officiers. L'unification commencera à dater du 1er janvier prochain et se fera par relèvement de la solde au niveau le plus élevé ; c'est-à-dire que les officiers d'infanterie et de cavalerie toucheront désormais, à égalité de grade, la même somme que les officiers d'artillerie et du génie, qui ont actuellement une solde plus élevée.

Pour commencer, on accordera moitié de l'augmentation totale aux officiers de grade inférieur et un cinquième seulement aux grades supérieurs.

Il est question d'ouvrir, à Compiègne, une nouvelle école professionnelle de sucrerie et de distillerie. La fabrication du sucre de betterave y serait distillée dans son ensemble et dans tous les détails de ses procédés. Pour compléter l'enseignement, on donnerait aux élèves des notions générales sur la grande culture, les engrais, les assolements, les amendements, les instruments perfectionnés, leur théorie et leur emploi.

Les officiers élèves de deuxième année à l'école supérieure de guerre ont terminé leurs examens.

Les examinateurs ont constaté que le niveau des études s'était élevé. Le plus grand nombre des officiers sortant de l'école seront envoyés, comme stagiaires, dans différents états-majors, et de préférence dans une des deux armes auxquelles ils n'appartiennent pas auparavant. Plusieurs sont désignés pour remplir les fonctions d'officiers d'ordonnance.

L'agence Havas a communiqué aux journaux la dépêche suivante :

Le Havre, 3 novembre.

L'écusson du consulat allemand a été replacé à trois heures quinze, en présence du consul d'Allemagne, de M. Louis Puchstaud, directeur des services administratifs au ministère de l'intérieur, et de M. Palmart, commissaire central, en uniforme.

Le service d'ordre était fait par quatre agents. Une cinquantaine de personnes stationnaient devant le consulat. En vingt minutes, tout était terminé: il ne s'est produit aucun incident.

Dernièrement, la police d'Angoulême était informée que le nommé Félix Angibaud, cultivateur, âgé de soixante-sept ans, n'avait pas été aperçu depuis samedi sur, et que sa maisonde était restée clo e.

Elle se rendit aussitôt sur les lieux et fit ouvrir le logement. Angibaud, couché sur son lit, était mort.

M. le docteur Bonyer, médecin légiste, mandé aussitôt, a constaté que ce malheureux avait les jambes dévorées par les rats, qui avaient dû commencer leur sinistre festin alors que le vieillard n'avait pas encore rendu le dernier soupir.

La Société de secours mutuels, l'Union belge, réunie en assemblée générale, a récemment, élu pour son président M. le docteur de Bruyne. Cette philanthropique association a été fondée récemment sous le patronage honoraire des notabilités de la colonie belge à Paris. Elle assure à ses adhérents, moyennant une faible quotisation, la gratuité des soins médicaux, une indemnité quotidienne en cas de maladie et les secours d'une caisse spéciale ; de plus, elle a ouvert un registre dans lequel sont inscrites, par numéro d'ordre, les demandes d'emplois et d'employés. Cette œuvre, si digne de sympathies et d'encouragements, va recevoir une vigoureuse impulsion ; elle sera dans le département de la Seine ce que l'Association française de bienfaisance est à Bruxelles. Déjà les participations actives sont fort nombreuses, et elles augmentent tous les jours.

Nous relevons dans l'allocution du nouveau président un hommage au drapeau français très applaudi.

Dans la séance du 6 novembre, de l'Académie de médecine, de Paris, M. Dujardin-Beaumetz a communiqué à ses collègues un travail de M. Mairet sur les effets expérimentaux de l'absinthe.

M. Mairet a fait prendre à des chiens jusqu'à dix grammes par jour de liqueur d'absinthe par kilogramme d'animal. Il conclut que, ingérée par l'estomac, l'absinthe ne produit d'attaques d'épilepsie qu'à hautes doses et après un usage prolongé. D'ailleurs, d'après lui, ce n'est pas à l'absinthe même, mais à l'alcool, que ces effets doivent être attribués.

Certaines catégories d'étrangers peuvent acquérir la qualité de Français par une simple déclaration faite devant l'autorité municipale de leur résidence.

Aux termes de la circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 24 mars 1881, ces déclarations doivent être consignées sur un registre déposé dans chaque mairie ; mais aucune mesure générale n'avait encore été prise pour les porter à la connaissance du gouvernement. Dès lors, les individus qui ont opté pour la nationalité française peuvent invoquer cette option quand ils y ont intérêt, ou la passer sous silence quand ils veulent se soustraire aux charges qui en résultent. Les autorités administratives ou judiciaires se trouvaient ainsi dans l'impossibilité de faire à l'égard de ces individus la preuve de leur nationalité, lorsque la commune où la déclaration a été reçue n'est pas connue.

Pour remédier à cet inconvénient, le ministre de la justice a invité, par circulaire, les maires à lui faire parvenir une copie de toutes les déclarations de ce genre qui seront reçues par eux.

Le *Pays* et la *Souveraineté* publient la note suivante :

Les comités démocratiques napoléoniens de la Seine ont fait transmettre à S. A. I. Mgr le prince Victor Napoléon l'adresse suivante :

"Monseigneur,

"Les présidents des comités démocratiques napoléoniens renouvellent à Votre Altesse Impériale l'expression de leur absolu dévouement.

"Ils continueront à lutter comme ils l'ont fait jusqu'ici pour le triomphe des idées démocratiques et plébiscitaires dont les Napoléon ont été les initiateurs.

"Ils apporteront leur concours dévoué à quiconque s'offrira pour rendre la parole à la France et lui rectifier le droit de choisir son chef.

"Ce chef, monseigneur, nous en avons le ferme espoir, sera Votre Altesse Impériale."

En réponse à cette adresse, S. A. I Mgr le prince Victor Napoléon a envoyé à notre rédacteur en chef la lettre que voici :

"Bruxelles, 31 octobre.

"Mon cher monsieur Robert Mitchell,

"Je connais la fidélité de tous les comités de la Seine à la cause de l'empire, et j'ai été très sensible au témoignage de dévouement qu'un certain nombre de leurs présidents m'ont fait parvenir par votre intermédiaire.

"Unis étroitement dans une même pensée, reliés par une organisation commune, les comités républicains ne cesseront, je le sais, de combattre pour assurer le triomphe de nos principes.

"Défenseurs fidèles de la souveraineté nationale, le plébiscite est le but de tous nos efforts.

"Croyez, mon cher monsieur Robert Mitchell, à mes meilleurs sentiments.

"VICTOR NAPOLÉON."

Hier, les présidents des comités démocratiques napoléoniens se sont réunis pour recevoir communication de la lettre du prince :

Ils ont voté l'ordre du jour suivant :

"Les présidents des comités impérialistes démocratiques déclarent persister absolument dans la politique plébiscitaire suivie par le *Pays* et la *Souveraineté*.

"Se conformant à la pensée de S. A. I. Mgr le prince Victor Napoléon, ils estiment que le plébiscite doit être le but de leurs efforts."

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Le *Figaro* fait remarquer que l'échange et la publication des documents qui précèdent ont eu pour but, sans doute, de mettre fin à la polémique dont un article de M. Robert Mitchell (*Drames du général*,) a été l'origine en faisant connaître officiellement l'opinion personnelle du prétendant sur la tactique adoptée et les alliances conclues par ses partisans.

Italie.

Nous lisons, dans la *Liberté* du 7 novembre :

Quelques journaux italiens, inféodés à la politique de M. Crispi, avaient révoqué en doute l'authenticité des déclarations faites par M. Bonghi, au sujet de la triple alliance, à un correspondant français, à l'occasion des solennités impériales de Rome et de Naples. Dans une lettre adressée à la *Perseveranza*, M. Bonghi confirme l'exactitude des déclarations rapportées par un de nos confrères de la presse parisienne. Voici les passages essentiels de cette lettre :

"Bien que la triple alliance affirme et professe avoir pour but d'imposer la paix, elle ne laisse pas d'être une menace de guerre, et il y a beaucoup de gens qui ne se font pas faute de dire que le résultat de la victoire devrait être d'en finir une fois pour toutes avec la France et, pour cela, de la démembrer, comme, il y a un siècle, on a démembré la Pologne, avec le succès qu'enregistre l'histoire contemporaine. Dès lors, qui peut trouver étrange, extraordinaire, que les Français se révoltent et deviennent fous de colère en entendant proférer une semblable menace ! A moi-même, qui ne suis pas Français, mais qui n'ignore point que la cité de Jules la France dans l'histoire moderne, des sentiments et des propos pareils font horreur, parce qu'ils sont sacrilèges.

"J'ai combattu à Paris l'opinion de ceux de nos compatriotes qui soutenaient avec évidence que M. Crispi a formé le dessein de provoquer la France et qu'il en a reçu le mandat de l'Allemagne. Je leur disais : "Il est impossible que le prince de Bismarck veuille la guerre aujourd'hui, du moment qu'il ne l'a pas voulue il y a quelques années, alors que l'Allemagne avait avec elle non seulement l'Autriche et l'Italie, mais aussi la Russie." Et mes contradicteurs s'obstinaient dans cette objection que la conduite de M. Crispi n'aurait pas de sens si elle ne tendait pas à provoquer la guerre avec l'Italie. Il est, par conséquent, naturel que les Français disent ce que pensent beaucoup d'Italiens....."

Il résulte clairement de la lettre de M. Bonghi que, pour beaucoup d'Italiens, la triple alliance n'est qu'un moyen d'avoir, le cas échéant, une part des dépouilles de la France. Seulement, pour se partager ces dépouilles, il faut d'abord avoir vaincu et terrassé la France. Nous avons lieu de croire que les Italiens n'en auront pas de longtemps l'occasion !

Dépêches particulières du *Journal des Débats* :

Rome, le 5 novembre.

La *Gazette piémontaise* publie un long article sur le malaise économique existant non seulement en Romagne, mais dans toute l'Italie. Cet article s'appuie sur une pétition adressée au ministère par les agriculteurs de la province de Vercelî : ils demandent que les propriétaires soient obligés de donner du travail aux paysans et de les payer à raison de 25 centimes par heure.

La *Gazette* trouve avec raison ces propositions inadmissibles ; mais elle constate que la situation des paysans dans la province de Vercelî et dans d'autres est véritablement intolérable et qu'il y a quelque chose à faire. La difficulté consiste à dire quoi.

Des renseignements de sources officieuse confirment que le déficit du budget est de 105 millions. Cependant, il n'est question ni d'un impôt à large base, ni de la vente des chemins de fer, mais de Bons du Trésor à longue échéance. M. Crispi multiplierait ainsi la monnaie en disant qu'une grande partie des dépenses ont un caractère temporaire. Ce ministre est trop éclairé pour ne pas savoir que les dépenses temporaires finissent toujours par devenir permanentes. Mais il s'agit de pourvoir aux besoins du moment, et les Bons du Trésor se placeront très facilement.

Rome, le 6 novembre.

On continue à se préoccuper sérieusement de la situation financière. Les ministres de la guerre et de la marine n'ont pas encore fait connaître définitivement le montant des crédits supplémentaires qu'ils réclament et qui leur seront certainement alloués. Le bruit court que les ministres se sont pas d'accord. M. Saracco, qui est l'homme de la finance rigide, voudrait rétablir le droit de mouture, dont il a été toujours le partisan déterminé ; il défiant, il inclinerait vers la vente des chemins de fer, et l'on prétend même qu'il fait préparer les projets nécessaires à cette opération.

M. Magliani croit pouvoir se passer à ces moyens empiriques ; il compte sur le progrès naturel des impôts et sur la fin de la crise économique. Il compte surtout et avec raison sur les 50 ou 60 millions que procurera à l'exercice courant le droit de 5 fr. par quintal qu'on a mis sur les blés étrangers à l'imitation de ce qui s'est fait en France. En se faisant les promoteurs de ce droit, les protectionnistes français ont rendu indirectement un service très réel au Trésor italien, ce qui probablement n'était pas leur intention.

Il est de nouveau question de la démission de M. Magliani, mais il est probable que M. Crispi ne sacrifiera pas un collègue qu'il ne serait pas aisé de remplacer.

On assure de nouveau que l'archevêque de Paris sera promu dans la prochaine promotion de cardinaux ; le Pape le nommerait *proprio motu*.

Le *Capitan Francesco* commente très sagement les articles que la presse française consacre à l'Italie, et conclut que les républicains français sont disposé à s'allier avec le Vatican contre l'Italie.

On écrit, de Rome, au *Berliner Tageblatt*, que le gouvernement italien a décidé d'introduire un changement dans la coiffure de ses troupes d'infanterie. On adoptera dorénavant le casque à pointe d'après le modèle allemand.

(Service Havas.)

Rome, 4 novembre.

Le conseil des ministres est convoqué aujourd'hui pour discuter à fond le projet financier posé par les dépenses de l'armée et de la marine. A ce propos, l'*Exercite* croit savoir que le ministre de la guerre regarde comme insuffisants pour l'an prochain les 30 millions annuels auxquels le ministre des finances a déclaré qu'il fallait limiter la dépense extraordinaire pour l'armée, si on voulait éviter la demande de nouveaux impôts.

Le ministre de la guerre fait observer que la loi de 1885, en accordant un crédit de 200 millions à répartir entre plusieurs exercices, ne dit pas qu'on doive dépenser seulement 30 millions par an, mais que la quote annelle ne doit pas être inférieure à 30 millions. En tous cas, le ministre de la guerre, ajoute l'*Exercite*, est convaincu qu'une quote plus élevée est absolument indispensable pour l'an prochain.

Le 4 novembre, l'Association radicale des vétérans indépendante, présidée par Menotti Garibaldi, et plusieurs autres sociétés, se sont rendues à Mentana pour la commémoration de la bataille. Beaucoup de couronnes et de fleurs ont été déposées devant le monument. Plusieurs discours ont été prononcés.

Entendu dans un grand hôtel de province :

Le voyageur, lisant sa note.—Mais, madame, vous vous êtes trompée. L'année passée, vous ne me comtiez que sept francs cinquante la journée.

La dame de l'hôtel.—Oh ! l'année dernière, monsieur, Mme Sarah Bernhardt ne nous avait pas encore fait l'honneur de descendre chez nous !

Entre femmes de députés, dans une tribune du palais Bourbon.

—Mais voyez donc, ma chère quelle mauvaise mine a votre mari ! Est-ce qu'il souffrirait d'une maladie de foie ?

—J'ai du tout. Il s'est obstiné, pendant plusieurs heures, à piocher le Livre jaune !

Salsepareille d'Ayer Son passé de quarante ans est un constant triomphe sur les maladies du sang.

Je viens d'être nommé SEUL AGENT de la NAPA VALLEY WINE CO. pour la vente du célèbre vin rouge.

PRIVATE STOCK,

qui a été reçu ici qu'en caisses et que je vends à $6 50 la caisse—grande bouteilles. Ce vin est de qualité supérieure. Les personnes désirant boire les meilleurs vins de la Californie doivent goûter de celui là. ERNEST VILLERE.
10 dec—1 an | 15 rue Carondelet.

TO-KALON.

Avis—M. Philippe Forget, propriétaire du restaurant populaire du No 40 de la rue Dauphine annonce aux amateurs de bons vins et de bonne cuisine qu'il vient de s'attacher un cuisinier hors ligne pour l'ouverture de la saison d'hiver. Dîners et déjeuners à 50 cents avec une demi bouteille de To Kalon No 2. Pour 75 cents de plus on a une demi bouteille To Kalon No 1. On trouvera aussi les meilleurs crus des vignobles de Californie à son magasin 15 entre St Pierre et Toulouse. 4 oct—au17fév

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Sonlèves abdominaux, Bandages herniaires. Sus pensoires appui pour les épaules, etc. dans tous les genres et à tous les prix.
A. MODERMOTT.
200 St Charles, entre Julie et St Joseph.
31 mai—1 an

CHEMISIER PARISIEN
E. RIGAUT,
Coupeur des premières maisons de Paris
405 Sixth Avenue, New York.
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.
Réparation soin, devants manchettes.
Spécialité de chemise, calecons, gilets de flanelle.
1er sept—1 an—Dim Mar Jeu.

Proclamation d'actions de grâce
—PAR—
FRANCIS TILLOU NICHOLLS
Gouverneur de la Louisiane.
DÉPARTEMENT EXÉCUTIF (
Etat de la Louisiane.)

Me conformant à une vieille et respectable coutume et m'inspirant de la proclamation du président des Etats Unis, je désigne par les présentes

Jeudi 29e jour de novembre 1888,

comme jour d'actions de grâce et de prières.

J'invite tout particulièrement la population de la Louisiane à suspendre ses travaux, au jour ci-dessus indiqué et à se réunir dans les temples consacrés au culte public pour exprimer au roi connaissance à Celui qui gouverne l'univers pour les nombreux bienfaits dont il la comble pendant l'année.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge ce 15e jour de novembre A. D. 1888.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Par le gouverneur,
L. F. Mason secrétaire d'Etat. 20 nov—

COLUMBIAN INSTITUTE.
283 Rue des Remparts, (côté Nord.)
Pensionnat et Externat
DE JEUNES FILLES.
Cette institution recommencera ses classes LUNDI 3 septembre. Pour prospectus s'adresser à la directrice Mlle H. FITZGERALD.
2 sept—3 m

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans—No 48 rue du Camp—Nlle-Orléans, 17 novembre 1888. Conformément à l'article IV de la charte, avis est par le présent donné aux actionnaires qu'une election pour directeurs de cette compagnie, pour servir pour l'année suivante, sera tenue à son bureau le LUNDI, 3me jour de décembre, 1888, de 11 heures a. m. à 2 heures p. m.
SCOTT MCGEHEE,
Secrétaire.
17nov—au 3 déc

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er novembre 1888.
Liste de succession.

Abadie Henri	Lalanne Joseph
Barberat Jean Elisa ou Lamesurage Jean Baptiste	Larapie Dominique
Bazard et Cie	Lamonalier Etienne Léonard
Blanque Yve	Lévigne Jules
Boisseau Sylvère	Magné François
Boulets Eugène	Maitral Marguerite David
Boyer Jean Baptiste	Martino Joseph
Braconnet Louis Félix	Marty Vincent
Braquet Marie Anne	Maurin les sieurs
Brunet Victor	Montemps Jean
Casanave Jean	Montemps Jean Baptiste
Claure Jacques	Moulon Jean
Colonna Jean Baptiste	Negre Vve Raphael
Coppé Marie Catherine et ses héritiers	Nouguenes Eugène
Coulon Etanisle	Oriat Vve Raphael
David Alphonse	Ouzilhé Jean Joseph
David Justin	Paragne Jean
De Bar	Pascal
Delorme Jean	Pena Frank